



COMMUNIQUE DE PRESSE

à publier uniquement dès vendredi 11 février 2011, 14h00

Genève, le 11 février 2011

Premier rapport annuel et prix du PPDT

Le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence rend son premier rapport annuel d'activité et remet le prix d'encouragement à la protection des données et à la transparence (Prix PPDT)

Le premier rapport annuel d'activité du préposé cantonal fait état de neuf constats. Trois sont à relever plus particulièrement :

La loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) apporte surtout des nouveautés en matière de protection des données personnelles. Les institutions soumises à la loi sont dorénavant responsables de leur traitement conforme au droit. Elles ont d'ores et déjà entrepris différentes mesures pour intégrer la protection des données dans les nouveaux projets informatiques, notamment dans la procédure HERMES, applicable à l'État de Genève. En revanche, la transparence n'a pas progressé, et est restée pratiquement lettre morte depuis son entrée en vigueur en 2002.

La mise en œuvre de la LIPAD se fait à deux vitesses : la loi oblige les institutions à désigner des responsables pour sa mise en œuvre. Ceux du « petit État » n'ont pratiquement rien entrepris au sein de leurs départements respectifs, dont les employés ignorent même, la plupart de temps, leur existence. Au contraire, les institutions parapubliques et communales ont nommé des responsables de manière réfléchie, qui ont pris contact avec les préposées pour définir leurs priorités d'action. Sans mesures correctrices, un risque institutionnel se profile, par un traitement différencié des citoyennes et citoyens selon qu'ils s'adressent ou non au « petit État ».

La médiation, instituée par la loi pour le traitement des litiges en matière de transparence, conduit à de très bons résultats. Mise en œuvre également de manière informelle par les préposées dans les litiges en matière de protection des données, elle se révèle particulièrement efficace dans ce domaine. De manière générale, elle accroît la confiance des citoyens envers les institutions et constitue un fort potentiel d'accompagnement au changement de celles-ci.

Le prix d'encouragement à la protection des données et à la transparence a été créé par les préposées comme un outil de promotion de la LIPAD. Il prime une - ou plusieurs - entité qui s'est distinguée durant l'année écoulée dans la mise en œuvre de la loi. Le prix 2010 est décerné à l'Aéroport international de Genève et à la Ville de Genève, toutes deux ex aequo, félicités pour leur mise en œuvre rapide et professionnelle des principes de la LIPAD.

Pour tout renseignement complémentaire : Isabelle Dubois, Préposée (022.546.52.41) et Anne Catherine Salberg, Préposée suppléante (022.546.22.42)

*